

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300, A310 et A300-600

Perte de la fonction auto-trim (ATA 22)

MATERIELS CONCERNES :

La présente Consigne de Navigabilité (CN) concerne les avions AIRBUS INDUSTRIE A300FFCC, A300-600 et A310 certifiés en toutes catégories.

RAISONS :

Récemment un avion A300-600 volant avec les " Auto-Pilot " 1 et " Pitch Trim " 1 et 2 enclenchés n'était pas en mesure de garder la vitesse verticale sélectionnée par l'équipage.

Une visite de maintenance révéla plus tard que cette situation était due à un câble coupé entre le "Flight Control Computer 1 " (FCC 1) et le " Flight Augmentation Computer 1 " (FAC 1).

Non corrigée, cette panne pourrait conduire à une situation hors trim potentielle, et lorsque le pilote automatique est déconnecté à une variation brusque d'attitude de tangage.

ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les prescriptions ci-après sont rendues impératives.

Avant le 31 janvier 2000, sauf si déjà accompli :

Afin de détecter et corriger un défaut de la fonction auto-trim,

a) Effectuer l'essai du système " Pitch Trim " décrit au paragraphe 4.2 des " All Operator Telex " AIRBUS INDUSTRIE (AOT) suivants :

- 1 Avions A300FFCC : AOT A300 - 22A0115,
- 2 Avions A300-600 : AOT A300-600 - 22A6042,
- 3 Avions A310 : AOT A310 - 22A2053.

b) Si un défaut de continuité est constaté, avant le prochain vol qui suit ce constat, réparer le câble incriminé en utilisant le document "Aircraft Schematic Manual " (ASM) 22-27-00, et effectuer de nouveau un essai du système tel que décrit au paragraphe a) ci-dessus.

n/GH

.../...

Date : 26/01/2000

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A300, A310 et A300-600

2000-007-301(B)

c) Rapporter les résultats de ces essais quels que soient ces résultats à AIRBUS INDUSTRIE.

Nota : Des informations concernant le contenu technique de cette CN peuvent être demandées à :

DGAC France - Jean BEIJARD
Tel.: (33) 01.58.09.42.29 - Fax: (33) 01.58.09.42.20 (ou 43.19)

ou à

AIRBUS INDUSTRIE - Yves REGIS
Tel: (33) 05.61.93.31.81 - Fax : (33) 05.61.93.45.80

REF. : All Operator Telex (AOT) AIRBUS INDUSTRIE A300 - 22A0115 du 23 décembre 1999
All Operator Telex (AOT) AIRBUS INDUSTRIE A310 - 22A2053 du 23 décembre 1999
All Operator Telex (AOT) AIRBUS INDUSTRIE A300-600 - 22A6042 du 23 décembre 1999
Aircraft Schematic Manual (ASM) AIRBUS INDUSTRIE 22-27-00

Cette CN a fait l'objet d'un envoi télégraphique en version anglaise le 04 Janvier 2000.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception de la CN télégraphique émise le 04 JANVIER 2000